



INSCRIPTION D'UNE HYPOTHÈQUE FLUVIALE

- Le bordereau
- Un original de l'acte s'il est sous seing privé ou une expédition s'il est authentique ou une copie de celui-ci
- Les tarifs

I - Inscription et radiation d'un acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droit réel.

somme inférieure à 20800€ = Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

somme supérieure à 20800€ = Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

II - Mutation (vente)

somme inférieure à 20800€ = Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

somme supérieure à 20800€ = Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

- Mutation (après décès) = Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

III - Hypothèques fluviales

somme inférieure à 20800€ = Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

somme supérieure à 20800€ = Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

IV - Mention de radiation totale ou partielle d'une inscription d'hypothécaire

somme inférieure à 20800€ = Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

somme supérieure à 20800€ = Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

V - Mention d'antériorité ou subrogation, renouvellement d'inscription

somme inférieure à 20800€ = Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

somme supérieure à 20800€ = Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

VI - Dépôt de procès verbal de saisie = Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Radiation de dépôt de procès verbal de saisie = Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

VII -

Délivrance de tout état d'hypothèque = Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Délivrance de tout état de mutation = Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Délivrance de tout état de saisie = Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe